

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	Référence du dossier
Déposée le : 12/03/2024	DP 094 [REDACTED]
Par : [REDACTED]	
Demeurant à : [REDACTED]	
Nature des travaux : Travaux sur construction existante	
Pour un terrain sis : [REDACTED]	Destination : Habitation

**La Maire :**

**Vu** la demande de déclaration préalable décrite ci-dessus tendant à la surélévation d'une construction existante d'une surface de plancher de 10 m<sup>2</sup>,

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants, R.111-27,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de CACHAN approuvé le 2 décembre 2010, et modifié en dernier lieu le 17 décembre 2015, par délibération N° 15.7.43,

**Vu** la demande du pétitionnaire en date du 12 mars 2024 sollicitant l'annulation de l'arrêté de déclaration préalable autorisant les travaux délivrés le 27 août 2023 par le maire de CACHAN,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La décision de non opposition à Déclaration Préalable N° DP 094 [REDACTED], délivrée le 27 août 2023, est annulée.

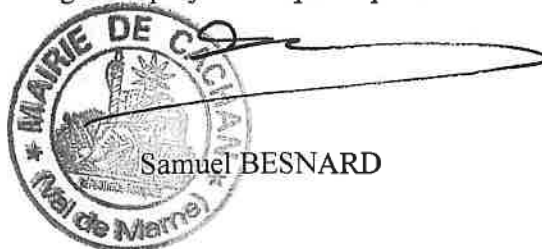
**ARTICLE 2 :** La demande de déclaration préalable n° DP 094 [REDACTED] est classée sans suite.

**ARTICLE 3 :** Les taxes redevables au titre de ladite autorisation sont annulées.

CACHAN, le

08 AVR. 2024

Pour la Maire et par délégation  
L'adjoint en charge du développement urbain métropolitain,  
grands projets et espaces publics



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.424-7 du Code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission (R.424-12).